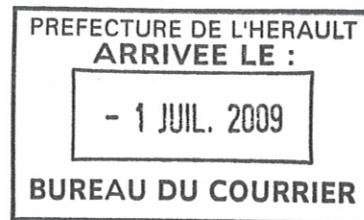


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Date de la convocation : 23 juin 2009



N° 51

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA RIVIERE, DE LA ROUTE DE LAVERUNE, RUE DES ARAMONS, CHEMIN DE LA PLAINE
DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE
CONVENTION - AUTORISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN

La commune de Juvignac souhaite entreprendre des travaux d'aménagement « Route de Lavérune, Rue des Aramons, Chemin de la Plaine, et Rue de la Rivière ».

Cette opération nécessite l'intervention de deux maîtres d'ouvrage :

- la commune de Juvignac, pour les travaux d'aménagement de voirie, d'éclairage public et télécommunication
- le syndicat Hérault Energie pour les travaux sur le réseau public de distribution d'électricité

L'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 stipule que :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

L'exercice des attributions relevant de la maîtrise d'ouvrage pour un seul maître d'ouvrage implique que les collectivités publiques visées à l'article 2-11 de la loi MOP transfèrent de manière temporaire leur propre compétence de maître d'ouvrage.

En conséquence, compte tenu de l'imbrication géographique et technique de cette opération, il semble souhaitable que la commune de Juvignac soit désignée maître d'ouvrage unique des opérations :

1/ Rue de la Rivière

2/ Route de Lavérune, Rue des Aramons, Chemin de la Plaine

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre Hérault Energies et la commune de Juvignac, pour les opérations décrites ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUISSEREN à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A circular official stamp of the Mayor of Vignac is positioned to the left of the text 'Le Maire'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIGNAC' at the top and '(MÉ...)' at the bottom, with a central emblem. Overlapping the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le ...01...JUIL...2009...
et publication
le ...01...JUIL...2009...